



AMÉLIORATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES INSTALLATIONS

Les solutions AXIMA REFRIGERATION

La réglementation en vigueur

Le règlement CE n° 842/2006 dit «F-GAS» et le code de l'environnement R 543 article 75 à 125 s'appliquent aux gaz fluorés à effet de serre et en particulier aux HFC. Ils intègrent diverses mesures visant au confinement des installations, à la réduction des quantités de fluide frigorigène à une habilitation du personnel manipulant ces fluides et des entreprises utilisatrices.

Parmi les fluides concernés : R134a, R404A, R407C, R408A, R410A, R507...

LIMITONS LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE...

LES SERVICES AXIMA REFRIGERATION



Obligations réglementaires

- **contrôle d'étanchéité** des installations de **1 à 4 fois par an**, en fonction de la charge en fluide frigorigène,
- système de détection des fuites mis en place dans les installations contenant **plus de 300 kg de HFC** (Hydrofluorocarbène),
- **habilitation individuelle du personnel** manipulant des HFC du producteur au technicien de terrain,
- **enregistrement de toutes les transactions** de fluides dans un registre,
- **étiquetage de l'installation** comprenant le type de fluide, la quantité en kg, la mention « l'installation contient un gaz à effet de serre fluoré relevant du protocole de Kyoto ».



Attention ! Le non-respect des dispositions légales entraînera le versement d'amendes. De plus, en cas d'un éventuel sinistre, il est également nécessaire de pouvoir prouver à vos assureurs que vous respectez la législation.

Activités

Réfrigération en Agroalimentaire, Chimie, Grandes et Moyennes Surfaces, Logistique, Climatisation, Cuisines professionnelles.
GDF SUEZ Formation Froid.

AXIMA Réfrigération
GDF SUEZ

AXIMA REFRIGERATION FRANCE

6 rue de l'Atome - F-67800 Bischheim - Tél : +33 (0)3 88 19 19 00 - Fax : +33 (0)3 88 19 19 49
info@aximaref.com - http://www.aximaref.com

Solutions AXIMA REFRIGERATION

- **contrôles périodiques d'étanchéité** en fonction de la capacité de l'installation qui peuvent être inclus dans les contrats de maintenance,
- installation d'un **détecteur de fuites** et suivi périodique,
- intervention du **personnel habilité d'AXIMA REFRIGERATION** sur votre installation,
- **fourniture d'un registre** relatif à la transaction des fluides,
- détermination de la charge en fluide de l'installation et mise en place de l'**étiquetage réglementaire**.



Besoin d'habilitation fluides ?

GDF SUEZ Formation Froid est à votre disposition pour vous délivrer les **attestations d'aptitude**.



Votre contact :

